



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 16 MAI 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à Mme Noémi Stifani et M. Mickaël Peixoto, Le Vieux Bourg 24B, parcelle 295, pour la construction d'une véranda chauffée, agrandissement d'ouvertures en façades et remplacement du système de chauffage électrique par une PAC air/eau ;
- De délivrer le permis d'habiter à M. et Mme Bohren, Arimco Sàrl, parcelle 254, Sur Villars 7.

La municipalité